

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 30/03/2023 L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heure,
la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 30/03/2023 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 8 Mme BARBELETTE, M. DEMARQUET, LAN, LEBOUIC,
LEPELTIER, Mmes TROPÉE et VANNIER.
Présents : 8 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 8

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2023/07

Indemnité de secrétariat – Année 2023

Après que Mme Rozenn GANDON ait quitté momentanément la salle, M. le Président propose de se prononcer, comme chaque année, sur le montant de l'indemnité de secrétariat, fonction exercée par Mme Rozenn GANDON.

Il informe les membres que le montant était de 750 € en 2021, 2020 et 2019, 700 € en 2018 et 2017, 650 € entre 2013 et 2016.

Il est décidé d'octroyer l'indemnité de secrétariat de Mme Rozenn GANDON pour l'année 2023 à hauteur de 750€.

M. le Président invite les membres à débattre sur le montant de cette indemnité.

Les membres de la Commission administrative, à l'unanimité, décide :

- **D'OCTROYER** l'indemnité de secrétaire du CCAS à Mme Rozenn GANDON pour un montant de 750€.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

